Contournement Est de Rouen :
La position des Verts de Haute-Normandie
et de ses élus

Réunion publique du 8 septembre 2005
Protection de la ressource en eau, nuisances liées au bruit et pollution de l'air

Contournement Est : l'ultime débat
ou Contournement Est : l'ultime « gabegie »

Intervention de Jean-Pierre Girod

En préambule :

Je souhaite faire, au nom des Verts de Haute-Normandie, quelques remarques sur le déroulement de ce débat public.

- *« Le débat public prouve son utilité »* titrait *Paris Normandie* le 11 juillet dernier.

J'ai assisté à la plupart des réunions publiques. Le Contournement Est qui nous est aujourd'hui présenté démontre, lui, au contraire sa faible utilité. Force est de constater que les objectifs de départ ne sont pas atteints – loin de là !

- Monsieur le Président, vous avez toujours rappelé que toutes les questions posées, ici même, trouveraient une réponse. Personnellement, je n'ai eu réponse qu'à 2 questions, sur 5 posées.

  Ex : La pente à la sortie du pont pour se rendre au tunnel et au viaduc est-elle compatible avec le transport poids lourd, en terme de sécurité, d'usure des mécanismes de freinages, d'accès pour les matières dangereuses et de consommation de carburants ?

- Je trouve, par ailleurs, scandaleux de réserver 1/3 du temps de parole à une seule catégorie d'usagers (= voir l'audition publique du 20 octobre prochain). Ce n'est plus une consultation mais du lobbying !

L'eau une ressource rare à préserver

L'hydrologie est une grande faiblesse de ce dossier : tant pour les problèmes de ruissellement et d'inondation que d'eau potable.

Au total, ce sont **cinq sites** qui seraient concernés : Fontaine-sous-Préaux (captage), Saint-Aubin Epinay (2 forages : l'un dans le karst, l'autre dans la craie), Le Becquet et Saint Etienne du Rouvra (forage).

De Préaux sur l'A28 à Boos, passant au travers des Bois de Préaux, le Bois Breton, et de Saint-Jacques-sur-Darnétal, la plupart des ressources d'eau potable de l'agglomération, et **la plupart des périmètres rapprochés sont mis en danger par le passage du contournement Est**.

Le projet de tracé du contournement Est traverserait, non seulement les zones de vulnérabilité maximale de la nappe aquifère, mais aussi, les périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable. De plus, il serait sensé passer dans des zones inondables.

Selon son projet de tracé actuel, il traverserait les champs captants qui alimentent en eau potable une part importante de la population de l'agglomération rouennaise.

En effet, il apparaît que près de 280 000 habitants sont desservis par les cinq captages concernés par le tracé de cette voie routière. C'est plus de la moitié (59%) de la population de l'agglomération Rouen-Elbeuf (476 000 habitants) qui est concernée.

Cette structure routière va entraîner des risques aggravés de pollution des captages en renforçant les risques de ruissellement voire d'inondation et de pollution, et ce, sans possibilité de protection notamment sur certains ouvrages d'art.

Voyons plus en détails les conséquences sur chacune de ces zones:

1. Vallée du Robec

Les points de prélèvement d'eau potable de la vallée du Robec, et leurs champs captants, sont vitaux pour l'alimentation d'une grande partie de l'agglomération. Le captage de Fontaine-sous-Préaux représente un volume de 25 000 m^3 / jour. Or, il est situé à proximité du tracé, dans des secteurs très vulnérables aux pollutions compte tenu de la nature karstique du sous-sol. Faut-il rappeler qu'avec un tel projet routier, les risques de pollution s'avèreraient d'autant plus importants - les pollutions étant principalement d'origine accidentelle ?

Les principaux risques sont bien connus :
- la modification de la turbidité due à l'impact q'une telle structure ;
- les pollutions, ponctuelles et accidentelles, constituent une menace pour la qualité de l'eau. Ici, les rejets issus des chaussées constitueront la principale menace de pollution.

2. Vallée de l'Aubette

Le tracé ne respecte pas les zones de protection des captages d'eau et empiète sur des zone inondables. Il présente d'importantes répercutions sur le captage d'Epinay, dans la mesure où **il ne respecte pas le périmètre rapproché du captage des longues raies** (4000 m^3 / jour).

Les points de prélèvement d'eau potable de la vallée de l'Aubette, et ses champs captants, sont vitaux pour l'alimentation de cette vallée et de plusieurs communes.

De même, la faille du clos Blanchard est une zone vulnérable. Or, le sens d'écoulement des eaux de ruissellement du projet de contournement se dirige vers ces zones vulnérables.

Sans compter les risques d'inondation. La vallée de l'Aubette est très sensible aux inondations. La commune de Saint-Aubin-Epinay en a déjà été victime. Ce risque se verrait être amplifié par le projet de tracé car certaines piles du viaduc seront sises dans des zones inondables et auraient un impact sur l'écoulement des eaux.

3. Saint-Aubin de Celloville et Saint-Etienne-du Rouvray

Le tracé ne respecte pas les zones de protection du captage d'eau du Becquet à Saint-Aubin-de-Celloville. Ce captage avait déjà été pollué par les nombreux impacts de l'allongement de la piste de l'aéroport. Alors que la station du Becquet se situe dans une zone à forte vulnérabilité, l'implantation des piliers du viaduc de la Vallée de la Seine du franchissement de la Seine risquerait d'affecter la nappe par le captage et contaminer la ressource en eau de Rouen..

De même, le forage d'eau potable de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray (50 000 m^3 / jour) et son champ captant sont indispensables pour l'alimentation d'une grande partie de la population, rive gauche. Ils sont situés à proximité du tracé, dans des secteurs à la fois vulnérables aux pollutions mais également humides voire inondables. Et même si 2/3 de la ressource en eau provient de la Seine (et 1/3 de la nappe aquifère), cela constitue un risque plus que considérable !

Lors de l'hypothétique construction d'un tel Contournement, les travaux de terrassement mettront la craie à nue accentuant encore la vulnérabilité de la nappe, en supprimant le filtre naturel et en soumettant cette nappe à des pollutions causées par le ruissellement des eaux de pluie (turbidité, pollution bactériologique) ou par les engins de chantier (rejets d'hydrocarbures notamment).

Ensuite, l'éventuelle mise en service de ce contournement génèrerait des pollutions permanentes liées au lessivage des chaussées en périodes pluvieuses (hydrocarbures, huiles et métaux lourds provenant de l'usure des pneus) et des risques de pollutions accidentelles (déversement d'un chargement de produit dangereux ou très polluant, eaux d'extinction d'un incendie de véhicules, etc...).

Comment respecter les objectifs de la directive cadre européenne (qualité de l'eau, préservation des milieux) et la loi sur l'eau de 1992, face à ces constats ?

Pollution de l'air et nuisances sonores : diminuer la circulation

Les Verts rappellent que pour réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores, il est nécessaire de :

- diminuer le nombre de camions circulant sur les routes grâce à un report modal et à une augmentation du tonnage transporté (+50 % en Allemagne et en suisse depuis la mise en place de la taxe sur les poids lourds).

- développer l'offre de transports collectifs. Par exemple, une ligne TEOR en site propre (Boos-Rouen) –avec la mise en place de parkings de dissuasion– permettrait de diminuer fortement ces nuisances. Mais c'est aussi le recours au transport à la demande pour les zones périurbaines qui permettra cette diminution. Une tarification plus attractive facilitera les changements de comportements.

Jean-Pierre Girod
Secrétaire régional des Verts de Haute-Normandie